



Statut et règlement interne d'un club sportif

Par **Nemo_old**, le **11/06/2007** à **16:57**

Bonjour,

Le bureau du club de plongée veut mettre à jour notre règlement interne du club.

Nous voulons cependant nous assurer que nous restons dans la loi.

Nous avons les questions suivantes en suspend.

Auriez-vous la gentillesse de nous aider à y répondre.

Le club ne se met-il par hors la loi :

1. en modifiant le règlement interne sans soumettre à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire les dites modifications ?
2. en voulant filtrer l'affichage sur un panneau se trouvant dans un lieu public ?
3. en excluant les membres titulaires de licences restreintes du droit de vote à l'assemblée générale ?

Merci de votre aide.